

Alda Greoli débloque 900.000 euros pour améliorer la santé des détenus !

Distribution de capotes, prévention contre le suicide et la drogue... Son plan d'action est ambitieux

Interpellée par les rapports catastrophiques sur la mauvaise santé des prisonniers, la ministre régionale de la Santé Alda Greoli (cdH) débloque 900.000 euros pour améliorer la santé physique et mentale des détenus des 14 prisons de Wallonie (*), où séjournent une moyenne journalière de 4.100 détenus. Distribution de capotes, engagement d'assistants sociaux et de psychologues, dépistage, sensibilisation... Il y a du boulot !

La prison nuit à la santé et n'est de plus pas le meilleur endroit pour se faire soigner. Dès 2016, la députée carolo Véronique Salvi (cdH) tirait la sonnette d'alarme dans un rapport pointant le manque de prise en charge. Quatre ans plus tard, la ministre Alda Greoli y répond. Ce jeudi, elle dépose au gouvernement wallon son plan d'action. Ambitieux.

De quoi s'agit-il concrètement ? D'un budget assez énorme : 900.000 euros. Avec cet argent, il s'agira d'engager pour un an des assistants sociaux, des psychologues, des éducateurs spécialisés et des infirmiers pour travailler dans les 14 prisons du sud du pays. Soit un total de 28 personnes (2 par prison), soit une dizaine d'équivalents temps plein.

Ces travailleurs ne soigneront pas les détenus – ce boulot est réservé aux médecins et person-

nel médical des prisons, payés par les SPF Justice et Santé – mais œuvreront au niveau de la prévention. Leurs actions pourront être multiples : distribution de capotes pour éviter la transmission de maladies sexuellement transmissibles, distribution de seringues stériles, apprentissage des gestes en matière d'hygiène et de soins primaires, information sur les dépistages disponibles en prison, prévention du suicide, promotion d'une bonne santé mentale, prévention des problèmes de santé liés à la consommation de drogue, etc.

Ce n'est pas la Région wallonne qui engagera directement ces professionnels, mais un consortium d'associations œuvrant déjà dans le domaine de la santé et des prisons... et qui remportera l'appel à projets que le gouvernement wallon devrait approuver ce jeudi.

« Malheureusement, la détention d'une personne en prison a des effets délétères sur sa santé »,

nous confie la ministre Greoli. *« L'incarcération aggrave, voire provoque, trop souvent des problèmes de santé mentale et d'assuétudes. Or, le détenu aura besoin à sa sortie de l'entière de ses capacités pour se réinsérer dans la société. En tant que ministre responsable en matière de prévention, c'est l'ensemble de la population, y compris celle qui se*

trouve derrière les barreaux, qui doit faire l'objet de mon attention ». À ceux qui critiqueraient son action menée au profit de criminels, elle rétorque : *« La privation de liberté est déjà une condamnation. Il ne sert à rien de rajouter une peine en traitant ces personnes de manière inhumaine. Beaucoup de détenus commencent à consommer de la drogue lorsqu'ils entrent en prison. Il est inutile qu'ils en sortent en plus mauvais état. Agir à ce niveau, c'est aussi agir sur la réinsertion et sur la diminution des risques de récidive ».*

JUSQU'EN 2021 AU MOINS

Toutes ces actions devront se mener en partenariat avec les services existants, et en bonne intelligence pour que le détenu puisse être suivi d'une prison à l'autre, et même une fois libéré.

Précisons que ces aides seront proposées au détenu, rien ne lui sera imposé.

Ce projet devrait démarrer dans le courant de cette année 2019. Il est prévu de débloquer la même somme (900.000 €) l'année prochaine et encore l'année suivante. Et plus longtemps encore, si le travail de ces 28 personnes porte ses fruits. ●

FRANÇOISE DE HALLEUX

À NOTER (*) Andenne, Arlon, Dinant, Huy, Ittre, Jamioulx, Lantin, Leuze-en-Hainaut, Marche-en-Famenne, Mons, Namur, Nivelles, Saint-Hubert et Tournai.

Alarmant**7 fois plus de
risques de suicide**

La prison nuit à la santé. La promiscuité facilite les contagions et l'enfermement pèse sur la santé mentale et favorise les assuétudes.

Selon les états généraux des prisons (2013), certaines pathologies y sont prépondérantes. En prison, on a 16 fois plus de risques d'attraper la tuberculose, 5 fois plus de risques d'attraper le VIH, 7 fois plus de risques d'attraper l'hépatite C, 5 fois plus de risques d'être frappé par une maladie mentale grave et 7 fois plus de risques de se suicider. Concernant les assuétudes, un détenu a 7 fois plus de risque de connaître des problèmes d'alcool et de drogue qu'une personne libre. Concernant l'héroïne, un détenu a 54 fois plus de « chance » d'y toucher!

Dans une étude de 2017, le KCE, Centre fédéral d'expertise des soins de santé, sortait aussi des chiffres interpellants. Sur les 26.500 personnes ayant séjourné en prison sur l'année étudiée, 80 % ont reçu une prescription de médicaments. Par an, chaque détenu consulte en moyenne 24 fois le médecin, dont 18 fois le médecin généraliste et 3 fois le psy. 43,3 % des détenus souffrent de maladies mentales (dépression, psychose...) et d'assuétudes! Les maladies infectieuses frappent 6,3 % des détenus. ●

F. DE H.